La vie privée : les racines d'un concept juridique protéiforme (Document en Français)

Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/6555873f-eabf-4725-becd-468a5b5cf311

https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/6555873f-eabf-4725-becd-468a5b5cf311

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

• Thèse soumise à l'embargo de l'auteur jusqu'au 20/05/2023 (communication intranet).

Informations sur les contributeurs

Auteur : Solminihac Arnaud de Date de soutenance : 20-05-2022

Directeur(s) de thèse : Saint-Bonnet François

Etablissement de soutenance : Université Paris-Panthéon-Assas

Ecole doctorale: École doctorale histoire du droit, philosophie du droit et sociologie du droit (Paris : 1992-....)

Informations générales

Discipline: Histoire du droit **Classification**: Droit

Mots-clés libres : Vie privée, Secret, Confidentialité, Réputation, Honneur, Liberté, Libre-Diposition de soi, Propriété

Mots-clés:

Droit à la vie privée - Histoire

• Diffamation - Histoire

Résumé: La notion juridique de vie privée au sens d'un droit générale de mener sa vie comme on l'entend est une notion très récente en droit français. Avant la Seconde Guerre mondiale, la vie privée est essentiellement protégée au travers des supports fonctionnels (le domicile, les correspondances, etc.) et des concepts précis (l'obligation de confidentialité, la diffamation etc.). Cette thèse entend néanmoins montrer par l'histoire la cohérence ancienne qui existe entre ces multiples protections qui entendent protéger la faculté de l'individu de se conduire comme il l'entend dans la mesure où son action n'est pas publique. Les juristes modernes sont marqués par l'idée selon laquelle l'homme doit se voir reconnaître tant par de nombreux juristes modernes un droit naturel à la maîtrise de ses affaires privées. Au-delà du droit de propriété, cette sûreté, qui couvre l'ensemble de la vie privée, est présente dans la property lockéenne et donc dans les différentes déclarations des droits du XVIIIe siècle qui sert de fondement direct à la privacy américaine. Elle désigne initialement une liberté éminemment négative ayant pour vocation de laisser l'homme tranquille contre les intrusions dans la vie privée sans décision politique, sans causes légitimes et de manière à remettre en cause un certain partage fonctionnel entre ce qui relève du public et du privé.

Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

Informations complémentaires

Entrepôt d'origine : Star Identifiant : 2022ASSA0019 Type de ressource : Thèse